

Burundi : 1960 nouvelles entreprises créées en 2013

@rib News, 24/05/2014 - Source Xinhua 1.960 nouvelles entreprises ont été créées au Burundi en 2013 dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires, a indiqué samedi M. Adophe Birehanisenge, secrétaire exécutif des formes du Doing Business au sein de l'Agence burundaise de Promotion des Investissements (API). S'exprimant sur le contenu du rapport "Burundi doing business, Édition 2015" qui sera soumis le 31 mai 2014 pour évaluation et cotation à la Société Financière Internationale (SFI) de la Banque Mondiale pour évaluation et cotation, M. Birehanisenge a parlé d'avancée notable par rapport à 2012.

En comparaison avec les 1.291 sociétés créées en 2012, a-t-il commenté, ces nouvelles performances enregistrées en 2013 sont consécutive à la réduction des coûts, des délais et des procédures pour créer une entreprise au Burundi pour rassurer sur la volonté politique en ce qui concerne la protection des investissements. Aujourd'hui, a-t-il dit, il n'y a plus de problèmes pour créer une entreprise au Burundi, car «sa» une somme modique de 40.000 FBU (26,6USD). Pour lui, c'est une des formes phares de 2013. Selon M. Birehanisenge, la première nouveauté du rapport Doing Business 2015, est que dorénavant le gouvernement burundais travaille sur dix indicateurs contre neuf l'année passée. Le nouvel indicateur nommé «exécution des contrats», a-t-il signalé, vient améliorer l'efficacité du système judiciaire en matière de résolution des litiges. Au fait, a-t-il souligné, cet indicateur contribuera à améliorer la crédibilité de la justice commerciale en mesurant les délais de résolution des litiges commerciaux ainsi que les coûts et les procédures requis grâce à une récente création d'une chambre judiciaire spécialisée au niveau du Tribunal de commerce et de la Cour d'Appel de Bujumbura. M. Birehanisenge a fait remarquer que pour chaque indicateur, le gouvernement a ajouté des formes pour avancer. Il a cité le renforcement du guichet unique pour la création d'entreprises en introduisant comme autres institutions l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) pour apporter une valeur ajoutée à la création des emplois. Durant cette année, a-t-il révélé, le Burundi a adhéré à la convention de New York portant reconnaissance et exécution des sentences arbitrales étrangères. Cette innovation, a-t-il commenté, contribuera à améliorer plusieurs indicateurs dont la résolution de l'insolvabilité. La récente adhésion du Burundi à la convention Apostille, a affirmé par ailleurs M. Birehanisenge, va faciliter la création des succursales dans le pays. Il a affirmé que le Burundi est optimiste sur le niveau de cotation du rapport Doing Business 2015 par la Banque Mondiale dans la mesure où les experts gouvernementaux ont continué à travailler sur les dix indicateurs. Toutefois, a-t-il reconnu, le Burundi risque de ne pas avoir les résultats escomptés parce que certains projets de lois pouvant faire objet d'évaluation n'ont pas encore été adoptés par les instances parlementaires. Ces projets de loi, a-t-il précisé, portent sur la révision du code des sociétés privées à participation publique et les garanties immobilières. M. Birehanisenge a indiqué par ailleurs qu'avec le rapport Doing Business 2015, le Burundi espère marquer des points spécialement au renforcement de trois guichets, à savoir celui de la création d'entreprises, celui de l'octroi des permis de construire et celui de transfert de propriété.